

# AVIS MODIFICATIF DE CONCERTATION PRÉALABLE

## MODIFICATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « SAINT-JEAN BELCIER » (BORDEAUX)

### Objet de la concertation

Par délibération du conseil d'administration de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPA) du 11/12/2020 a été décidée, en application des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, une concertation préalable, afin de recueillir l'avis du public sur la modification de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Saint-Jean Belcier » (Bordeaux).

### Durée de la concertation

La durée initiale de la concertation préalable était fixée du **lundi 1<sup>er</sup> février au jeudi 18 mars 2021 inclus**.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et afin d'organiser dans les meilleures conditions les réunions publiques dédiées aux secteurs de projet à l'étude, nécessitant une certaine proximité, et organiser le cas échéant des réunions supplémentaires, l'EPA a sollicité son conseil d'administration pour ajuster la durée de la concertation en la portant de 6 à 9 semaines et en repoussant son terme du **18 mars au 8 avril**.

**La fin de la période de la concertation est donc fixée au 8 avril 2021.**

### Modalités de la concertation

Compte tenu du contexte sanitaire et des restrictions actuelles ou à venir, l'établissement public Bordeaux-Euratlantique a mis en place des modalités adaptées, afin de permettre le bon déroulement de la concertation.

Suite aux dernières restrictions sanitaires et aux annonces gouvernementales avec l'instauration d'un couvre-feu à 18h, les premières réunions initialement prévues après 18h ont été annulées et remplacées par une réunion en visioconférence.

► **Trois sessions de réunions publiques en présentiel** (en jauge limitée) ont été organisées dans différents lieux : **mardi 2 février (12h30-14h30) ; mercredi 3 février (12h30-14h30) et samedi 6 février (15h-17h)**.

► **Une réunion publique en distanciel** (visioconférence) s'est tenue le **jeudi 4 février (18h-20h)**, en présence de M. Pierre Hurmic, maire de Bordeaux.

► **Après la première session de réunions publiques, des réunions consacrées aux secteurs de projet à l'étude sont organisées à compter du 4 mars.**

- Les réunions sur le secteur Amédée Saint-Germain Nord/Sud se déroulent : **jeudi 4 mars à 12h ; samedi 13 mars à 14h et mercredi 24 mars à 12h.**

- Les réunions sur le secteur «Gattebourse» se déroulent : **mercredi 10 mars à 12h et jeudi 18 mars à 12h.**

**En raison du contexte sanitaire actuel et des protocoles en vigueur, le nombre de participants est fixé à 20 maximum par réunion.**

► Compte tenu des circonstances liées au contexte sanitaire, les dates et lieux de la **réunion consacrée au secteur du Marché d'intérêt national** (qui se tiendra après celles relatives à Amédée Saint-Germain et « Gattebourse ») et de la **réunion de synthèse** qui clôturera cette période de concertation, en présence de M. Hurmic, maire de Bordeaux, seront fixées très prochainement.

Toutes les précisions relatives aux lieux et dates de réunions seront indiquées sur le site : [bordeaux-auratlantique.fr](http://bordeaux-auratlantique.fr).

**Pour assister aux réunions, l'inscription au préalable des participants est requise, via le site de l'EPA.**

**ATTENTION : en raison du contexte sanitaire, les dates, lieux et/ou horaires sont susceptibles d'évolution. Merci de consulter régulièrement le site de l'EPA.**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier de la concertation sur le site Internet [bordeaux-auratlantique.fr](http://bordeaux-auratlantique.fr).

Pendant toute la durée de la concertation, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture le **8 avril 2021**, à l'EPA Bordeaux-Euratlantique :

- sur le registre disponible sur le site de l'EPA ;
- par correspondance, à l'EPA (Le Prélude - 140 rue des Terres de Borde - CS41717 - 33081 BORDEAUX cedex) ;
- par voie électronique, à l'adresse : [concertation@bordeaux-auratlantique.fr](mailto:concertation@bordeaux-auratlantique.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication auprès de l'EPA Bordeaux-Euratlantique du dossier de la concertation, pendant toute la durée de celle-ci.

Dans un délai d'un mois après la fin de la concertation, l'EPA publiera le bilan de la concertation ainsi que les mesures qu'il jugera nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation, sur le site internet : [bordeaux-auratlantique.fr](http://bordeaux-auratlantique.fr).

Ces éléments seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à l'EPA Bordeaux-Euratlantique.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet : [bordeaux-auratlantique.fr](http://bordeaux-auratlantique.fr).